

FICHE DE POSTE APPRENTISSAGE 2025/2026

23 avril 2025

L'établissement public du SCoT de la Grande région de Grenoble recrute

un(e) apprenti(e) en contrat d'apprentissage

en Aménagement, Planification territoriale, niveau Master 2, pour une période de 12 mois.

Présentation de l'établissement

L'établissement public du SCoT de la Grande Région de Grenoble (Greg) a pour mission l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale. Il couvre les territoires de 7 intercommunalités du Sud-Isère qui en sont les membres adhérents, soit 261 communes et une population de 770 000 habitants : Grenoble-Alpes Métropole, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, les Communautés de Communes de Bièvre Est, de Bièvre Isère, du Grésivaudan, de Saint-Marcellin Vercors Isère et du Trièves.

Le SCoT a été approuvé en décembre 2012, constituant l'un des premiers documents labellisés « Grenelle de l'environnement ». En définissant de grandes orientations pour le territoire à l'horizon 2030, il sert de référentiel aux plans et documents d'aménagement locaux. Le bilan opéré en 2024, après 12 ans de mise en œuvre, a toutefois exposé un certain nombre de décalages entre les orientations et objectifs du SCoT, les modalités de fonctionnement du territoire et les attentes nouvelles vis-à-vis du document.

Suite à ce bilan, les élus délégués de l'EP SCoT ont décidé de prescrire la révision du document en novembre 2024 afin d'offrir à la Greg un SCoT adapté aux nouveaux défis et besoins, avec 2050 pour horizon : zéro artificialisation nette, zéro émission nette, adaptation au changement climatique, urbanisme favorable à la santé, réponse aux besoins des populations en logement et inscription de l'activité économique dans un contexte de sobriété foncière, etc. Il s'agit d'une démarche qui s'étendra sur plusieurs années (objectif d'approbation en 2029).

En parallèle, une modification simplifiée du document en vigueur a été entreprise afin de respecter le calendrier issu de la loi Climat et résilience. Elle concerne uniquement la réduction des objectifs de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et doit être approuvée fin 2025.

Au sein d'une équipe de 6 salariés, l'apprenti(e) s'investira dans un contexte institutionnel et technique riche et varié, en proximité du débat politique des élus : intercommunalités aux larges compétences et présence de nombreux acteurs impliqués dans les réflexions territoriales (Etat, Région, Département de l'Isère, SMMAG, EPFL du Dauphiné, EPORA, chambres consulaires, etc.). L'EP SCoT mène ses missions avec l'implication forte de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise.

Présentation de la mission

En lien avec les services concernés des EPCI et l'Agence d'urbanisme, l'activité de l'établissement sera structurée, durant l'année d'apprentissage, autour de deux grands objectifs :

- la révision du SCoT, avec notamment la formalisation du projet d'aménagement stratégique (PAS), les travaux de diagnostic et de premières pistes de réflexions sur le document d'orientation et d'objectifs (DOO) ;
- la finalisation de la procédure de modification simplifiée n°1, dite « Zan », avec en particulier la phase de mise à disposition du public et le bilan de celle-ci avant l'approbation.

Sous la responsabilité du directeur et en articulation avec l'équipe, l'apprenti(e) participera de manière transversale à ces deux axes de travail. Il/Elle aura notamment pour missions :

- de participer aux travaux visant à faire émerger autour d'un cap commun, pour chacune des 7 intercommunalités membres, des trajectoires territoriales constitutives du PAS du SCoT révisé ;
- de contribuer à la préparation et à la conduite de la mise à disposition du public dans le cadre de la modification simplifiée, puis de la concertation publique relative à la révision ;
- de contribuer aux éléments de diagnostic qui viendront alimenter les réflexions en vue de l'élaboration des orientations et objectifs du SCoT révisé ;
- de procéder à une analyse des dispositions existantes sur d'autres SCoT et susceptibles d'inspirer le traitement de certains enjeux thématiques dans le DOO du SCoT révisé de la Greg ;
- de participer à la production, dans la perspective du renouvellement des équipes suites aux élections municipales de 2026, des supports facilitant l'appropriation par les élus de la Greg des missions, contenus et effets du SCoT ainsi que des éléments de synthèse relatifs à la révision ;
- de participer à la vie de l'établissement (réunions d'équipe et instances).

Durée et dates du contrat : 12 mois, sur la période de septembre 2025 à septembre 2026

Profil et compétences : Etudiant(e) en Master 2 urbanisme, aménagement, géographie

Connaissance des enjeux de l'aménagement, avec une sensibilité aux enjeux des transitions environnementale, sociétale, énergétique et économique

Connaissance du fonctionnement des collectivités, de la planification et notamment des SCoT

Capacités d'analyse territoriale et de données

Qualités rédactionnelles et de synthèse

Capacité à travailler en équipe

Curiosité et créativité, esprit d'initiative, rigueur

Conditions d'accueil :

Présence au sein de l'équipe de l'établissement, mise à disposition d'un poste et des outils de travail.

Les locaux de l'établissement sont situés au 44 avenue Marcelin Berthelot, 38 100 Grenoble

Indemnités : selon cadre légal, tickets restaurant, participation à la protection sociale (mutuelle / prévoyance)

Contact et candidature :

Lettre et CV à l'attention de Benoît Parent, directeur : eps Scot@scot-region-grenoble.org

Date limite des candidatures : 22 mai 2025 / Jury envisagé 1^{ère} quinzaine de juin